



CC du Canton de Saint Savin (Siren : 243301181)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Savin
Arrondissement	Blaye
Département	Gironde
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	27/12/1999
Date d'effet	27/12/1999

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. PIERRE ROQUES

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	MAISON DE LA CDC
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	33920 SAINT SAVIN
Téléphone	05 57 58 98 87
Fax	05 57 58 97 98
Courriel	maison-pays-hts-gde@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	23 174
-----------------------------	--------

Densité moyenne 83,55

Périmètre

Nombre total de communes membres : 16

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
33	Cavignac (213301146)	1 792
33	Cézac (213301237)	2 476
33	Civrac-de-Blaye (213301260)	835
33	Cubnezais (213301427)	1 388
33	Donnezac (213301518)	881
33	Générac (213301849)	587
33	Laruscade (213302334)	2 499
33	Marcenais (213302664)	747
33	Marsas (213302722)	1 155
33	Saint-Christoly-de-Blaye (213303829)	2 093
33	Saint-Girons-d'Aiguevives (213304165)	999
33	Saint-Mariens (213304397)	1 585
33	Saint-Savin (213304736)	3 028
33	Saint-Vivien-de-Blaye (213304892)	391
33	Saint-Yzan-de-Soudiac (213304926)	2 281
33	Saugon (213305022)	437

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 27

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Autres énergies
- <i>Création et développement des Zones de Développement Eolien</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
<i>Assainissement individuel : - Mise en place et gestion d'un service de contrôle, d'entretien et de réhabilitation de l'assainissement individuel. - Mise en place d'un schéma pour les installations existantes. (Le contrôle des installations nouvelles et existantes, ainsi que les compétences entretien et réhabilitation sont mis en oeuvre par la communauté de communes).</i>
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
Sanitaires et social
- Action sociale
<i>Au titre du groupe 7 Enfance et Jeunesse : Contractualisation de procédures et mise en oeuvre d'actions : * en direction de la jeunesse * en direction de la petite enfance * en direction de l'enfance (Pour les services Enfance Jeunesse, l'intérêt communautaire est défini par l'origine géographique intercommunale des usagers existants ou potentiels. Pour un service donné, les habitants intéressés, de toutes les communes de la communauté de communes, doivent pouvoir être utilisateurs). Au titre du groupe 9 Action sociale d'intérêt communautaire : * en direction des personnes âgées : - téléassistance. - transport des personnes à mobilité réduite. - livraison de repas à domicile en faveur des</i>

personnes âgées ou captives - actions qui contribuent à l'accueil familiale des personne âgées et des personnes handicapées. * organisation et coordination de l'aide alimentaire sur le canton (l'organisation et la coordination de l'aide alimentaire sur le canton s'exerce à l'exclusion de la distribution et de l'attribution des colis alimentaires.

Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

Au titre du groupe Services à la population : -Mise en place et gestion d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

- aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire.

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités portuaire ou aéroportuaire

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

Actions de développement économique : - réalisation de bâtiments relais. - accueil et conseil aux entreprises, en liaison avec les compagnies consulaires. - promotion économique.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et scolaires : Au sein de cette compétence ne seront exercées par la communauté de communes que les actions de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs : Au sein de cette compétence ne seront exercées par la communauté de communes que les actions de construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Subventions aux associations : En ce qui concerne les associations, culturelles, sportives et de loisirs, les subventions ne peuvent être accordées, sous réserve d'examen du dossier, que dans les conditions suivantes : * subvention pour de l'événementiel, pas pour le fonctionnement de la structure. * rayon d'attraction intercommunal. * pour une manifestation couvrant un secteur géographique plus important que la communauté de communes, le canton ne doit pas être seulement un lieu de passage. * il ne doit pas y avoir de superposition de financements communaux et intercommunaux, sauf en ce qui concerne la commune d'accueil si elle le souhaite.

- Activités sportives

- Subventions aux associations : En ce qui concerne les associations, culturelles, sportives et de loisirs, les subventions ne peuvent être accordées, sous réserve d'examen du dossier, que dans les conditions suivantes : * subvention pour de l'événementiel, pas pour le fonctionnement de la structure. * rayon d'attraction intercommunal. * pour une manifestation couvrant un secteur géographique plus important que la communauté de communes, le canton ne doit pas être seulement un lieu de passage. * il ne doit pas y avoir de superposition de financements communaux et intercommunaux, sauf en ce qui concerne la commune d'accueil si elle le souhaite.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Etudes et programmation

La communauté de communes se chargera plus particulièrement de la mise en place d'une charte intercommunale et de la réflexion générale, y compris pour des projets que la communauté de communes ne maîtrise pas mais qui concernent à quelque titre que ce soit l'ensemble de son secteur géographique ou économique. Elle se chargera de l'analyse prospective quant aux équipements nécessaires au développement des activités humaines et économiques.

Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire : - Entretien et gestion des chemins de randonnée (chemins suraux et voirie communale). - Voirie communale de desserte des zones d'activité gérées ou créées par la communauté de communes. - Maîtrise d'ouvrage déléguée de la voirie communale (hors chemins de randonnée), en ce qui concerne la création et le gros entretien. - RN 2010 entre la RD 22 (PR 6 + 615) et la RD 250 (Pierrebrune) (PR 2 + 370). Aménagement, gestion et entretien des espaces publics et entretien des espaces publics et stationnement attenants aux gares SNCF et haltes TER du canton de Saint-Savin.</i>
Développement touristique
- Tourisme <i>Développement touristique et de loisirs : - actions de promotion du canton de Saint Savin et d'animation, notamment en partenariat avec le Syndicat d'initiative. - participation financière au fonctionnement et actions de promotion conduites par le Syndicat d'initiative, intéressant l'ensemble des communes de la communauté de communes et/ou des secteurs d'activités économiques du canton. - création et gestion d'un Office de Tourisme Communautaire. En ce qui concerne la promotion, sont d'intérêt communautaire les actions de promotion qui concernant des sites ou animations d'ampleur suffisante pour intéresser la majorité de la population du canton, ou qui touchent l'ensemble du territoire intercommunal.</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement social <i>- Définition d'une politique communautaire de logements sociaux et de résorption de l'habitat dégradé, programmée à l'échelle du territoire de la communauté de communes. - mobilisation des opérateurs compétents pour la mise en oeuvre de cette politique notamment en faveur du logement des personnes défavorisées. - construction, développement et gestion d'une réseau communautaire de logements d'urgence et de logements pour les jeunes en insertion professionnelle</i>
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées par des opérations d'intérêt communautaire
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>Mise en place et réalisation d'une OPAH.</i>
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>La communauté de communes a compétence pour assurer l'élaboration et la mise en oeuvre des procédures territoriales de développement et de la Charte de Pays. A ce titre, elle assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations d'intérêt communautaire, les opérations d'intérêt communal restant à la responsabilité de chaque commune concernée.</i>
- Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...) <i>Emploi du personnel de secrétariat en vue d'assurer des remplacements dans les communes.</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Au titre du groupe de compétences Aménagement de l'espace communautaire : - Aménagement numérique du territoire par l'établissement des infrastructures et des réseaux de télécommunication et la promotion des usages en matière de technologies de l'information et de télécommunications.</i>
- Réalisation d'aire d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage <i>Contruction et gestion d'une ou plusieurs aires d'accueil des gens du voyage.</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
33	SYNDICAT MIXTE "GIRONDE NUMERIQUE" (200010049)	SM ouvert	766 397
33	SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA HAUTE GIRONDE (253306484)	SM fermé	87 883
33	SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA HAUTE GIRONDE (200032951)	SM fermé	64 769
33	S. I. D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU BOURGEOIS (253301964)	SM fermé	12 565

33	SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DU LIBOURNAIS HAUTE GIRONDE (SMICVAL) (253306617)	SM fermé	203 452
33	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU CUBZADAIS FRONSADAIS (253302053)	SM fermé	49 061

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)